

- Pour l'ensemble de la grille, le poids de l'aéronef à considérer est le poids maximum autorisé au décollage, arrondi à la Tonne supérieure (Cf. MTOW inscrit sur le certificat de navigabilité).
- Si un client omet de régler les redevances aéronautiques au comptant au comptoir, la CCI Vendée émet une facture majorée de 10 % pour frais de facturation.
- Un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables est exempté de redevances.
- Dans le cas d'un aéronef ne pouvant répondre aux spécificités mentionnées ci-dessous, le gestionnaire, en accord avec la municipalité de L'Île d'Yeu, statuera sur une tarification adaptée.

1. REDEVANCES D'ATTERRISSAGE

- Applicable à tout aéronef effectuant un atterrissage complet sur l'une ou l'autre des 2 pistes ;
- Les aéronefs effectuant un ou plusieurs « Touch & Go » bénéficient d'une réduction de 50% sur la redevance d'atterrissage ;
- À la suite des délibérations du Conseil Municipal du 10/07/2007 et 24/10/2007, les compagnies aériennes effectuant des évacuations sanitaires ne sont pas soumises à la redevance d'atterrissage ;
- Le forfait annuel inclus la redevance IFR

REDEVANCES D'ATTERRISSAGE Réduction du tarif de 50 % pour hélicoptères			
Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
MTOW < 1,7 t	10,00 €	2,00 €	12,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	20,00 €	4,00 €	24,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	40,00 €	8,00 €	48,00 €
3,7 t ≤ MTOW < 4,7 t	80,00 €	16,00 €	96,00 €
4,7 t ≤ MTOW < 5,7 t	160,00 €	32,00 €	192,00 €
MTOW ≥ 5,7 t, tarif indiqué + 10 € HT / t supplémentaire	320,00 €	64,00 €	384,00 €

REDEVANCES D'ATTERRISSAGE FORFAITAIRE ANNUELLE (Par aéronef)			
Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
Aéronef basé MTOW < 1,7 t	350,00 €	70,00 €	420,00 €
Hélicoptère basé 1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	350,00 €	70,00 €	420,00 €
Hélicoptère basé 2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	700,00 €	140,00 €	840,00 €
Hélicoptère basé 3,7 t ≤ MTOW < 4,7 t	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €

2. REDEVANCES DE BALISAGE

REDEVANCES DE BALISAGE			
Base de facturation	HT	TVA 20 %	TTC
Par mouvement ou 15 minutes de tour de piste (de nuit ou par mauvaise visibilité, à la demande du pilote ou à l'initiative du gestionnaire pour des raisons de sécurité)	25,00 €	5,00 €	30,00 €

3. REDEVANCES I.H.O. (Intervention Hors Horaires d'Ouverture)

- Interventions réalisées en dehors des horaires d'ouverture publiées dans la documentation aéronautique (AIP+NOTAM) ;
- Toute heure commencée est due ;
- Dans le cas de déroutement ou d'annulation d'un vol, non précédé d'un préavis pendant les horaires d'ouverture, un montant forfaitaire d'I.H.O. sera facturé ;
- Pour toute intervention d'un agent en dehors de ses attributions AFIS, le tarif I.H.O. sera facturé (retour au terrain pour clôture plan de vol – assistance – handling...).

REDEVANCES POUR INTERVENTIONS HORS HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIES			
Tarif général pour 1 heure (toute heure commencée est due)			
	HT	TVA 20%	TTC
Ouverture AFIS, du lundi au vendredi entre 06 h et 21 h	170,00 €	34,00 €	204,00 €
Ouverture AFIS, du lundi au vendredi entre 21 h et 06 h, ou les samedi, dimanche et jours fériés	255,00 €	51,00 €	306,00 €

4. REDEVANCES DE STATIONNEMENT

- Franchise d'**1 heure de stationnement gratuit** pour tous les appareils ;
- Tarifs applicables du 1^{er} avril au 30 septembre. En dehors de cette période, réduction du tarif de 50 %
- Toute heure et toute journée commencée sont dues ;
- Le stationnement des aéronefs accidentés équivalent à 25% du forfait 12 H x le temps immobilisé de sa tranche de poids.
- Pour les aéronefs en panne ou accidentés, 25% du forfait 24h x le temps immobilisé pour la tranche de poids concernée

REDEVANCES DE STATIONNEMENT (24 heures)			
Tarif général pour tout aéronef applicable du 01/04 au 30/09. Remise de 50 % du 01/10 au 31/03			
Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
MTOW < 1,7 t	10,00 €	2,00 €	12,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	20,00 €	4,00 €	24,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	40,00 €	8,00 €	48,00 €
3,7 t ≤ MTOW < 4,7 t	80,00 €	16,00 €	96,00 €
4,7 t ≤ MTOW < 5,7 t	160,00 €	32,00 €	192,00 €
MTOW ≥ 5,7 t, tarif indiqué + 10 € HT / t supplémentaire	320,00 €	64,00 €	384,00 €

REDEVANCES DE STATIONNEMENT FORFAITAIRE HEBDOMADAIRE			
Tarif général pour tout aéronef applicable du 01/04 au 30/09. Remise de 50 % du 01/10 au 31/03			
Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20%	TTC
MTOW < 1,7 t	50,00 €	10,00 €	60,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	100,00 €	20,00 €	120,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	200,00 €	40,00 €	240,00 €

5. REDEVANCES D'ABRI

- Un forfait annuel pour un abri implique systématiquement un forfait annuel atterrissage ;
- Les redevances d'abri pour un aéronef en panne ou accidenté sont réduites de 50% après 1 mois d'immobilisation

REDEVANCES D'ABRI 24 HEURES (selon disponibilité dans le hangar) Tarif général pour tout aéronef

Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
MTOW < 1,7 t	30,00 €	6,00 €	36,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	60,00 €	12,00 €	72,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	90,00 €	18,00 €	108,00 €
3,7 t ≤ MTOW < 4,7 t	120,00 €	24,00 €	144,00 €

REDEVANCES D'ABRI ANNUELLE Tarif général pour tout aéronef basé

Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
MTOW < 1,7 t	385,00 €	77,00 €	462,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	2 800,00 €	560,00 €	3 360,00 €

6. REDEVANCE FORFAITAIRE IFR

- La CCI Vendée, exploitant de l'aérodrome de l'île d'Yeu, a la charge de la surveillance et de la révision des procédures RNP RWY14 et RNP RWY32
- Afin de compenser le coût de cette charge, un forfait IFR sera appliqué à chaque aéronef, en fonction de sa MTOW, pour toute arrivée IFR

REDEVANCES FORFAITAIRES IFR Tarif applicable pour toute arrivée IFR

Masse maximale au décollage en tonnes	HT	TVA 20 %	TTC
MTOW < 1,7 t	5,00 €	1,00 €	6,00 €
1,7 t ≤ MTOW < 2,7 t	10,00 €	2,00 €	12,00 €
2,7 t ≤ MTOW < 3,7 t	15,00 €	3,00 €	18,00 €
3,7 t ≤ MTOW < 4,7 t	20,00 €	4,00 €	24,00 €
4,7 t ≤ MTOW < 5,7 t	25,00 €	5,00 €	30,00 €
MTOW ≥ 5,7 t	30,00 €	6,00 €	36,00 €

7. REDEVANCES DIVERSES

REDEVANCES DIVERSES

	HT	TVA 20 %	TTC
Redevance Passagers (au départ pour les vols commerciaux)	10,00 €	2,00 €	12,00 €
Locations locaux techniques (par m ²)	25,83 €	5,17 €	31,00 €
Location de terrain (par m ²)	5,17 €	1,03 €	6,20 €